

Document:  
**A/CN.4/11**

**Concordance entre les articles de la déclaration des droits et devoirs des nations adoptée par l'institut Américain de droit international et le projet de déclaration sur le droits et devoirs de états propose par le ministre des affaires étrangères du Panama**

sujet:  
**Projet de déclaration des droits et des devoirs des Etats**

*Téléchargé du site Internet de la Commission du Droit  
International (<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

## COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

Première session

CONCORDANCE ENTRE LES ARTICLES DE LA DECLARATION DES DROITS ET DEVOIRS DES NATIONS ADOPTÉE PAR L'INSTITUT AMERICAIN DE DROIT INTERNATIONAL ET LE PROJET DE DECLARATION SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES ETATS PROPOSE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU PANAMA \*

Déclaration de l'InstitutProjet du Panama

1. Droit à l'existence nationale	1
2. Droit à l'indépendance	4
3. Egalité juridique	6
4. Jurisdiction exclusive	7
5. Respect du droit de l'Etat par les autres Etats	9
6. Portée nationale et internationale du droit des gens.	14

CONCORDANCE ENTRE LES PRINCIPES DU COMITE HUDSON ET LE PROJET DE DECLARATION SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES ETATS PROPOSE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU PANAMA \*

Principes du Comité HudsonProjet du Panama

1. Exécution des obligations internationales	12
2. Maintien de conditions assurant la paix et l'ordre internationaux	21
3. Devoir de non-intervention	5
4. Devoir de ne pas fomenter de troubles civils dans d'autres Etats	22
5. Coopération aux fins de la communauté des Etats	20
6. Règlement pacifique des différends	15
7. Condamnation de la guerre comme instrument de politique nationale ou internationale, ainsi que de la menace ou de l'emploi de la force	16
8. Coopération pour la prévention des actes de violence	19
9. Limitation des armements	20
10. Interdiction des accords incompatibles avec l'exécution des obligations internationales	24

\* Déjà publiée dans le document A/285, pages 9 et 10.